

Des eaux de baignade
« excellentes »

PAGE 2

Un nouveau parking
vélos au clos Biret

PAGE 3

Programme
des Festiv'été

PAGE 4 & 5

Retour du RFO
à La Flotte

PAGE 6

ÉVÈNEMENT

Inoubliables, « Les Rendez-vous de l'île de Ré »

Jeudi 13 août prochain, La Flotte mettra à l'honneur le patrimoine maritime et le port de La Flotte, tout au long d'une journée et d'une soirée festives et conviviales.

Cet événement, labellisé *Sites en Scène* par le Département de la Charente-Maritime, rencontre un succès qui ne se dément pas au fil des années. Organisé conjointement par Flottille en Pertuis, la mairie de La Flotte, l'équipe du musée du Platin et La Flotte en Fête, accompagnés par de nombreux bénévoles, cette journée rassemble des bateaux patrimoniaux venus de toute l'île de Ré, des pertuis breton, d'Antioche et d'au-delà.

Célébration du patrimoine maritime...

Pour cette édition 2026, le public pourra admirer nombre de gréements anciens, dont plusieurs sont protégés au titre des Monu-



Grande parade maritime en baie de La Flotte.

ments historiques. Cette flottille de bateaux traditionnels se posera dès 8h du matin et jusqu'à midi sur la plage de « La Clavette »,

le temps d'une marée basse. Entre 12h et 14h, chacun pourra apporter son panier pique-nique et ce moment convivial offrira aux visiteurs une occasion unique de découvrir les coques de ces bateaux, d'échanger avec des marins passionnés et de déguster les huîtres de l'île de Ré, en circuit ultra-court, ainsi que des fromages du terroir.

Très attendue à la marée montante, à partir de 15h et jusqu'à 17h, la grande parade maritime en baie de La Flotte permettra à chacun de se laisser émerveiller par le spectacle des bateaux du patrimoine, qui hisseront leurs voiles pour naviguer sur les eaux du pertuis breton.

Ces bateaux se rassembleront vers 17 heures, avant de faire une entrée dans le port. Moment d'émotion et de partage entre passionnés de la mer, tant sur le front de mer qu'autour du port.

... Et festivités

Après cette digne célébration du patrimoine maritime, place aux festivités, sur le port. Dès 18h et jusqu'à 21h30, ambiance festive

À propos...



La municipalité en ordre de marche

Après les élections municipales du 15 mars dernier, le 61^{ème} Conseil municipal de l'histoire de La Flotte, composé de vingt-trois élus, s'est installé. Il a élu le maire, six adjoints et cinq conseillers délégués. Les représentants de la Flotte dans les nombreux organismes ont été désignés. Quatorze commissions de travail ont été constituées et leur composition définie.

Le Conseil a également voté son budget primitif 2026, s'élevant à 7,35 M€ pour la section d'investissement et à 8,51 M€ pour la section de fonctionnement. Les subventions aux associations ont été délibérées à hauteur de 101 680 €. Les taux de fiscalité directe locale ont été maintenus au même niveau que ceux de ces dernières années.

Ainsi, depuis la fin du mois d'avril, le Conseil municipal est en ordre de marche. Dans un contexte tendu, à la fois aux plans national et mondial, vos élus entendent gérer la commune avec prudence et efficacité, chaque euro dépensé devant être un euro utile, pour les Flottais et pour accueillir dans les meilleures conditions les vacanciers.

Un Conseil municipal pleinement engagé, conscient de ses responsabilités et fort de la confiance que vous lui avez accordée.

Jean Paul Héraudeau, votre maire



Un grand voyage pyromusical vous attend.

au rythme des chants marins, buvette et bar à huîtres, en partenariat avec l'Association des producteurs d'huîtres de l'île de Ré (APH-Ré), contribuant à la bonne humeur générale. Quoi de mieux que de savourer

les délices gastronomiques de l'île en se laissant porter par l'ambiance musicale et chaleureuse ?

Dès 22h et jusqu'à 1 heure, avec l'illumi-

nation des navires patrimoniaux, les eaux du port se transformeront en un magnifique spectacle de lumières, dans une ambiance magique.

Le clou de la soirée sera incontestablement le désormais traditionnel spectacle pyrotechnique musical, tiré dans la baie de La Flotte. Ce feu d'artifice, synchronisé avec une musique immersive, sera admiré par des milliers de Rétais et vacanciers tout le long des 800 mètres de façade maritime de La Flotte.

Une telle journée de fête ne pouvant s'achever qu'en dansant, place à partir de 22h50 à l'orchestre Showyz, qui vous emportera sur ses airs entraînants, sous les étoiles, pour prolonger la fête jusqu'au bout de la nuit (00h30), toujours sur le port.

Cette manifestation gratuite est bien sûr susceptible de connaître quelques modifications selon les conditions météorologiques. ■

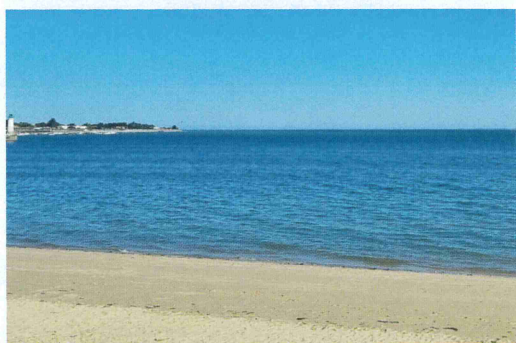
QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE

Classement «excellent» pour la plage de l'Arnérault

L'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine a récemment fait connaître le résultat des prélèvements effectués à la plage de l'Arnérault : quarante ont été effectués entre juin 2022 et septembre 2025, dont dix sur la saison 2025.

Le classement des eaux de baignade est établi à la fin de la saison balnéaire de l'année en cours, selon des dispositions fixées par l'arrêté du 22 septembre 2008. Seuls les résultats du contrôle sanitaire portant sur les paramètres E. Coli et entérocoques intestinaux sont comptabilisés. La méthode de calcul du classement prend en compte les résultats obtenus sur les quatre dernières années. Un minimum de seize résultats est nécessaire pour pouvoir classer un site de baignade.

Sur les deux critères pris en compte pour établir le classement, l'analyse de l'eau de mer montre que La Flotte emporte ainsi haut la main le niveau « Excellent ».



Les eaux de baignade de la plage de l'Arnérault sont d'excellente qualité.

ESPACE PUBLIC

L'incivisme coûte cher à tous



Un panneau dégradé, cela coûte à la collectivité et donc au contribuable.

Une poubelle qu'on laisse traîner sur le trottoir en dehors des heures de collecte, une crotte de chien que l'on ne ramasse pas, une voiture qu'on stationne sur le trottoir, un panneau qu'on dégrade ou déplace, une signalétique que l'on vole, un mégot qu'on écrase par terre, un détritus que l'on jette sur la voie publique depuis la fenêtre de son véhicule, des déchets dont on va se débarrasser dans les sous-bois... nombreux sont les incivismes de toutes sortes.

« Pas vu, pas pris » semble être la devise préférée de certains Flottais et visiteurs. En réalité, tous ces « petits » gestes et comportements irrespectueux, de tous les jours, ont un coût pour la collectivité, pour nettoyer, dégaier et réparer, financé par les contribuables que nous sommes.

Outre leur coût financier, assumé par tous, l'ensemble de ces incivismes nuisent à la qualité de vie dans notre commune.

Adoptons tous des comportements plus respectueux de l'espace public et des milieux naturels, avant que la municipalité ne se voit contrainte de verbaliser ces contrevenants du quotidien. ■

STATIONNEMENT

Un nouveau parking vélos au clos Biret

Après le parking vélos et motos aménagé sur l'ancien site Chauffour, à l'ouest du centre-bourg, la municipalité a décidé d'expérimenter sur l'ensemble de la saison 2026 un nouvel espace de stationnement pour les cycles, côté est du port.

Ainsi, à l'entrée du parking du clos Biret, sur la gauche, les six places de stationnement pour les voitures ont été requalifiées pour accueillir douze motos, ainsi qu'un passage pour les vélos. Guidés par un cheminement sur 1,50 mètre, les cyclistes



Ces barrières en bois permettent à une centaine de vélos de stationner au clos Biret.

pourront accéder de l'autre côté du muret du parking à des barrières en bois permettant de poser et attacher leurs vélos. Une cen-

taine de places a ainsi été créée et une signalétique en amont a été installée pour aiguiller Flottais et vacanciers vers ce site.

L'objectif est bien sûr de diminuer le nombre de vélos traversant le port et/ou posés de façon anarchique sur les façades et mobiliers urbains.

Si cette expérimentation se révèle positive, cet espace pourrait être ensuite pérennisé pour les prochaines saisons et la partie artificialisée du clos serait revégétalisée.

ENVIRONNEMENT

La mer commence ici... suite

La commune de La Flotte poursuit l'installation de plaques « *La mer commence ici, ne rien jeter* ». Cette signalétique durable, disposée à côté des avaloirs d'eau pluviale, a été initiée en juin 2025 avec l'installation de quinze plaques en lave émaillée, pour sensibiliser aux bons réflexes en matière de préservation de l'environnement. Ce nouveau déploiement de quinze nouvelles plaques vise à poursuivre la sensibilisation des usagers, en gravant le message sur le sol... et dans les esprits. Le respect de la propreté de l'espace public et la préservation de la qualité des eaux de baignade sont essentiels. En effet, 80% des déchets marins (emballages, mégots, papiers et plastiques, déjections canines) proviennent des activités à terre, transitant notamment par les réseaux et les cours d'eau.



Gravage sur le sol et... dans les esprits du message de sensibilisation.

REGLEMENTS

Travaux, enseignes et occupation du domaine public, ce que vous devez savoir avant de commencer

Notre commune est classée en Site Patrimonial Remarquable (SPR) et couverte par un Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi). Ces dispositifs visent à préserver la qualité architecturale, urbaine et paysagère de notre cadre de vie. Ils impliquent des démarches administratives spécifiques, qu'il est important d'anticiper.

1. Travaux extérieurs : la déclaration préalable est obligatoire

En Site Patrimonial Remarquable, tout travail affectant l'aspect extérieur d'un bâtiment est soumis à une **déclaration préalable de travaux**, y compris les réfections à l'identique (ravalement, remplacement de fenêtres, toiture, menuiseries, etc.).

Ces dossiers font l'objet d'un **avis conforme** de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), dont l'accord est obligatoire pour obtenir l'autorisation.

Délai d'instruction : 2 mois minimum (sous réserve de la complétude du dossier dès son dépôt)

→ Anticipez vos démarches avant tout démarrage de chantier.

2. Enseignes : une autorisation préalable désormais obligatoire

Depuis l'entrée en vigueur du RLPi, toute pose, modification ou remplacement d'enseigne — quelle qu'en soit la nature — nécessite une **autorisation préalable** délivrée par la mairie.

Délai d'instruction : entre 2 et 4 mois (sous réserve de la complétude du dossier dès son dépôt)

→ Anticipez vos projets, notamment lors d'une ouverture ou d'une reprise de commerce.



Des règles et délais précis s'imposent en matière d'urbanisme.

3. Occupation du domaine public : pensez-y en amont

Si vos travaux nécessitent d'occuper temporairement le domaine public (échafaudage, benne, nacelle...), vous devez déposer une **demande d'autorisation temporaire d'occupation** du domaine public.

À déposer au minimum 10 jours avant le début des travaux (les constats journaliers permettent de s'adapter à la réalité des chantiers et de ne facturer que la durée effective d'occupation du domaine public)

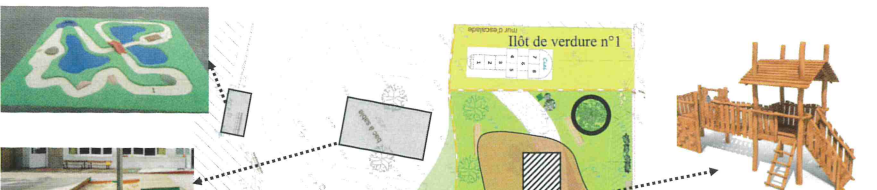
⚠ Cette autorisation ne peut être accordée qu'après l'obtention de la déclaration préalable de travaux, si celle-ci est requise.

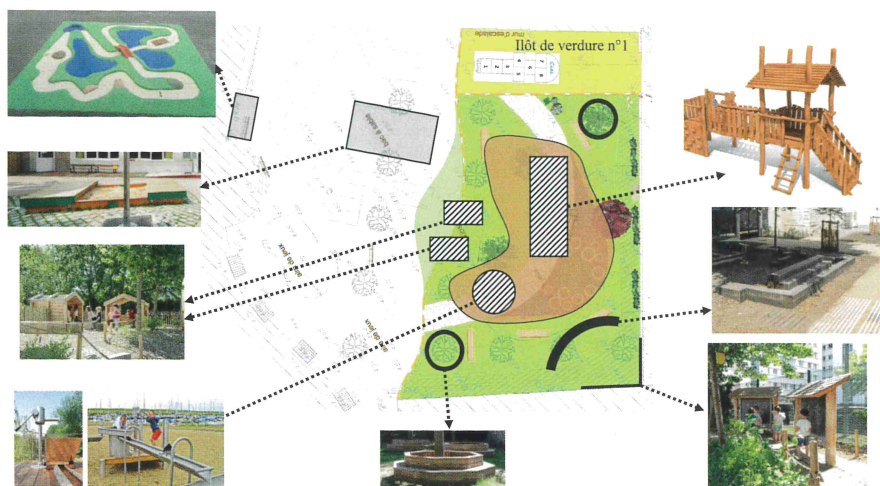
⚠ Le recours à un artisan mandaté ne saurait exonérer le pétitionnaire de sa responsabilité personnelle. Il est donc fortement recommandé d'anticiper les chantiers en intégrant les délais réglementaires d'instruction et d'affichage.

Pour toute question ou dépôt de dossier, **rapprochez-vous du service urbanisme de la mairie.**

AMÉNAGEMENT ET VOIRIE

Travaux en cours et à venir

- **Capitainerie du port** : les travaux du bâtiment sont terminés depuis fin mai, quelques travaux extérieurs concernant l'accessibilité du site sont encore prévus en octobre 2026.
- **Mairie** : les travaux de restructuration des locaux de la mairie s'achèvent, avec la livraison des derniers bureaux fin juin 2026.
- **Les modulaires** installés **au clos Bel Air**, le long du stade, et destinés à accueillir le SCR (rugby) et le RFO (ultimate frisbee) sont terminés, il reste à effectuer le raccordement électrique.
- Les travaux de réfection des réseaux et de la voirie **rue de l'Airmorin** se terminent fin juin 2026.
- Après l'îlot de fraîcheur aménagé dans la cour de l'école élémentaire au printemps 2025, la deuxième tranche de travaux concernant la végétalisation de **la cour de l'école maternelle** sera réalisée cet été (voir plan ci-dessus).
- 



LE CHIFFRE

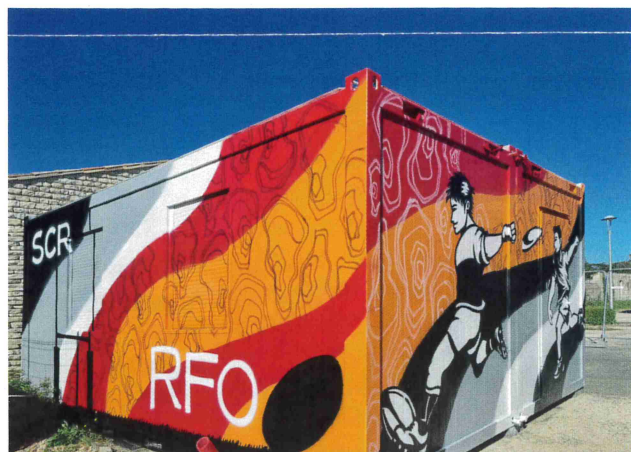
80 ans

C'est l'âge de l'Harmonie municipale, union de l'Harmonie impériale et de la Fanfare républicaine.



 EQUIPEMENTS SPORTIFS

Retour du RFO à La Flotte grâce à des équipements dédiés



L'un des deux containers, décoré d'une fresque aux couleurs du Ré Flying Oysters.

Le Ré Flying Oysters (RFO - Ultimate frisbee) ne disposant pas de locaux et le Sporting Club Réthais (Rugby) manquant de place, des containers maritimes, décorés de jolies fresques ont été installés sur le fond du parking du Clos Bel Air, au bord du stade.

Des espaces y ont été aménagés, pour que chacune des deux associations dispose d'un bureau et d'un espace de stockage, ainsi que d'un club house (30 m²) pour le RFO. Une salle de musculation mutualisée (30 m²) est également à la disposition des deux clubs sportifs.

Ainsi, après quelques années d'absence, le RFO revient s'installer à La Flotte. Son dynamisme et ses très bons résultats sportifs sont une fierté pour notre commune. 🏆

en bref

- **Navette RespiRé : deux nouveaux arrêts** ont été rajoutés à la navette G reliant Rivedoux-Plage à La Flotte, l'un devant la mairie de La Flotte, l'autre devant le parking du Clos Biret.

- Sécurité : deux feux solaires « triflash »** seront installés pour la rentrée scolaire prochaine avant et après l'école et l'aire de jeux. Leur objectif est d'alerter les conducteurs sur un danger potentiel, afin de les inciter à ralentir.

Lettre d'information du Maire de **La Flotte**

Directeur de la Publication : **Jean Paul Héraudeau** - Rédaction : **Mairie** - Maquette & mise en page : **Valérie Le Louer** - Impression : **Imprimerie Rochelaise** - Dépôt légal : n° ISSN 2802-9410 - Edition : **3300 exemplaires** - Distribution en boîtes à lettres



Votre journal est imprimé sur du papier écologique sans chlore et issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales, les déchets sont recyclés. Le logo Imprim'Vert et la certification PEFC de notre imprimeur le garantissent.

